

<b>LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 8 décembre 2022</b>
---

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.
	Date de convocation du Conseil Municipal : 2/12/2022
	Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, MM. VERNAZOBRES, MENUET, Mme GRANNEC, MM. LETORT, DELAUNAY, Mme BARBÉ, M. MORIN, Mme GEORGE, M. LOUIS.
	Absente : Mme LAVIT.
	Pouvoir : Mme Aurélie LAVIT à M. Christophe BRULLÉ.
Secrétaire : Mme Anne BARBÉ.	

**2022051 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal du 13/10/2022

**2022052 - PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 1/09/2022**

Décision, à l'unanimité, de retirer la délibération n°2022041 du 1/09/2022.

**2022053 - SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ANNEXE DU CCAS**

Approbation, à l'unanimité, de verser une subvention de 500 € au budget 2022 du CCAS.

**2022054 - BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Validation, à l'unanimité, des virements de crédits en fonctionnement sur le budget communal.

**2022055 - INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)**

Avis favorable, à l'unanimité, au Département d'Ille et Vilaine afin d'inscrire la modification des itinéraires à usage pédestre et équestre au P.D.I.P.R

**2022056 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU SMICTOM**

Validation, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2021 du SMICTOM.

**2022057 - MOTION DE LA COMMUNE DE LE PETIT FOUGERAY**

Approbation, à l'unanimité, de la motion de l'Association des Maires de France sur les finances locales.

**2022058 - CONVENTION DE RÉTROCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de rétrocession des voiries et réseaux divers du futur lotissement de La Prairie avec la SAS Viabilis Aménageur du Territoire.